

## **AVIS PUBLIC**

### **AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA  
SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-  
TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :**

Que le conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue le septième jour du mois d'août 2023, au lieu habituel des séances, a adopté le règlement suivant :

- Numéro 690-2023 : Régie interne des séances du conseil municipal (ordre et décorum) aux fins d'abroger le Règlement numéro 652-2021

Une copie de ce règlement est disponible au bureau municipal de la municipalité de Sainte-Croix, pour consultation, sur les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce neuvième jour du mois d'août en l'an deux mille vingt-trois.

---

Christiane Couture  
Directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière adjointe

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)**

Je, soussignée, résidant à Sainte-Croix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au [www.ville-sainte-croix.ca](http://www.ville-sainte-croix.ca), le neuvième jour d'août 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce neuvième jour du mois d'août en l'an deux mille vingt-trois.

---

Christiane Couture  
Directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière adjointe